

---

# DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Rapport annuel 2022

---

Février 2023

---



La loi n°2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le présent rapport vise à présenter les stratégies, programmes et actions entrepris par la Ville et d'illustrer la contribution du territoire communal aux défis nationaux, européens et internationaux que pose le changement climatique.

Le déploiement des politiques publiques communales et des activités internes de la collectivité se fait au travers du prisme des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles ;
- Le développement de modes de consommation et de production responsables ;
- La cohésion sociale et solidaire entre les générations ;
- L'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité mais entend mettre en avant les réalisations majeures ainsi que les initiatives vertueuses portées par les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les entreprises, le tissu associatif ou les habitants.

# La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

## a) La modernisation progressive du réseau d'éclairage public

La Ville a lancé un appel d'offres en vue de remplacer l'ensemble des points lumineux du réseau d'éclairage public.

Le nouveau marché d'éclairage public est une opportunité pour la collectivité de rénover plus de 4500 points lumineux dans toute la commune et ses quartiers.

Ce marché global de performance intègre la variation de l'éclairage en fonction des créneaux horaires. Cette option favorise la maîtrise des consommations car les intensités sont variables. Tous les quartiers de la ville seront concernés par cette rénovation du parc public d'éclairage à partir de la fin d'année 2022. Les travaux devraient durer au moins un an afin d'assurer le remplacement progressif de tous les points lumineux sur le territoire. Cet investissement est aujourd'hui réalisable grâce à des subventions européennes et aux différents partenaires tels qu'EDF et La Région

## b) Le suivi de la consommation énergétique

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050.

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit au Code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 vient fixer les conditions d'application de cette mesure.

Le décret s'adresse aux propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires. Sont concernés tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>. La superficie prise en compte peut être cumulative si le bâti héberge plusieurs entreprises, ou si le site est composé de plusieurs bâtiments. Les constructions provisoires, lieux de culte et bâtiments de défense, sécurité civile ou sécurité intérieure du territoire en sont exempts.

Il définit le champ d'application de l'obligation, tout comme les conditions de détermination et modulation des objectifs de réduction. Le texte précise également les modalités de recueil et suivi des consommations d'énergie via la plateforme informatique OPERAT, et fixe les sanctions administratives en cas de non-respect des obligations. Des arrêtés précisent les conditions de mises en œuvre.

## **La mise en œuvre**

La réglementation exige une réduction de la consommation d'énergie finale en appliquant une des deux méthodes présentées à l'article L 111-10-3 du code de la construction et de l'habitation :

- réduire de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010 ;
- ou, atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- améliorer la performance énergétique des bâtiments ;
- installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils ;
- faire évoluer le comportement des occupants.

### **Formalités pour le recueil des données et le suivi de l'obligation**

La plateforme informatique OPERAT est mise en place par l'État pour suivre les objectifs de réduction des consommations. Gérée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (l'ADEME), elle permet aux responsables assujettis de transmettre les informations demandées :

- descriptif de l'activité tertiaire exercée ;
- surface des bâtiments concernés ;
- données annuelles de consommation d'énergie par source énergétique ;
- modulations éventuelles.

A compter de 2022, les propriétaires ou locataires devront communiquer avant le 31 décembre, leurs consommations d'énergie pour l'année précédente. Théoriquement à la charge des propriétaires et preneurs à bail, la déclaration annuelle des consommations d'énergie peut néanmoins être déléguée à un prestataire privé, ou aux gestionnaires de réseaux. C'est dans cette optique que la commune de Saint-André a conventionné avec la SPL Horizon afin de l'accompagner dans cette mission le 29 03 2021.

### **Avancement de la mission**

A ce jour les instrumentations ont été réalisées. Les rapports ont été transmis mettant en avant des consommations depuis 2013 sur consommations relevés d'EDF.

Ces relevés ont permis de déterminer la consommation de référence par site afin d'appliquer le pourcentage de 40% d'économie d'énergie à atteindre pour l'année.

## **c) La production d'électricité photovoltaïque et le bilan carbone**

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Ainsi, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans.

Un décret du 1er juillet 2022 rend obligatoire la comptabilisation et la déclaration de l'ensemble des émissions directes et les émissions indirectes associées à l'énergie consommée («scopes 1 et 2») ET indirectes significatives, incluant ainsi les émissions dites du «scope 3». Cela intègre par exemple les émissions associées à l'utilisation des produits vendus par une entreprise (Cuisine centrale - autres fournisseurs en vue de la transformation d'un produit...), ou les déplacements domicile-travail des salariés (travaux en cours avec la DRH).

Cette évolution de la réglementation conduira les organisations à avoir une vision complète de leur empreinte climatique.

La commune de Saint-André consciente de son retard en la matière a sollicité la SPL Horizon afin de l'accompagner dans cette démarche.

La démarche Bilan Carbone® consiste à :

- Lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- Évaluer leurs émissions respectives ;
- Proposer au maître d'ouvrage une série d'indicateurs de suivi ;
- Identifier les risques et opportunités liés à la transition de l'organisation ;
- Proposer une stratégie de transition bas carbone déclinée en un ou plusieurs plans d'actions où chaque action dispose d'indicateurs de suivi, qui s'inscrit dans le Plan de Transition pour la réduction des émissions de GES ;
- Donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

Le bilan doit conduire la commune de Saint-André à avoir une vision plus complète de son empreinte climatique, afin de mieux cibler les gisements les plus efficaces de réduction d'émissions et de prioriser les actions à entreprendre.

## **e) Le renouvellement de la flotte automobile**

La commune a investi dans l'achat de véhicules électriques en 2022 afin de verdir son parc et diminuer l'usage des énergies fossiles et l'émission de gaz carbonique. Le parc automobile est aujourd'hui doté de :

- 16 Zoé électrique ;
- 6 Kangoo ;
- 3 Twingo ;
- 19 bornes de recharge.

Ces équipements permettent aux agents de réaliser leurs missions grâce à un outil qui utilise de l'énergie propre. Le classement en véhicule de service permet le remisage systématique de ces véhicules en soirée. Cet investissement important a été possible grâce aux différentes subventions existantes en matière de transition écologique et de verdissement du parc automobile des collectivités.

# La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

## a. La protection de la biodiversité

La Ville de Saint-André a entrepris la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI).

Elle s'est engagée à ne pas planter et ne pas faire planter d'espèces envahissantes sur son territoire. Des actions de sensibilisation sont menées dans les écoles et collèges.

La Ville a désigné une référente DAUPI qui a pu bénéficier auprès du CBA, une formation et d'un listing des espèces DAUPI pouvant être favorablement ainsi plantés. Des arboretums de semenciers d'espèces indigènes ont été dans les espaces publics et dans les écoles. Le Collège de Cambuston s'est inscrit dans cette dynamique en créant des arboretums dans l'enceinte du collège en mémoire à la forêt de bois de couleur des bas qui existait à l'origine à Cambuston. Il s'agit de mettre en valeur un espace du collège pour entrer autrement dans les apprentissages et lier ainsi nature et culture.

Par le biais d'une subvention à la SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE LA REUNION (SEOR) pour un montant de 9 000 € par an, la Ville participe activement à la protection des oiseaux qui fréquentent le territoire.

De plus, une concession de service a été confiée à cette même association en vue de la mise en place d'une Maison de la nature sur le site du Colosse.

Par ailleurs, la Commune soutient et encourage les initiatives de protection et de respect des ressources naturelles et de l'environnement.

Des actions de découvertes de la pêche traditionnelle, auprès des habitants sont menées par l'association protection de la pêche, de l'embouchure et de l'environnement Rivière du Mât les Bas.

La Commune de Saint-André souhaite réaliser un projet de construction d'un équipement de mise en tourisme valorisant le patrimoine naturel et culturel du quartier de Rivière du Mât les Bas, renommé pour être le quartier des pêcheurs. Le projet se veut être exemplaire en matière énergétique avec la volonté de tendre vers un bâtiment à énergie positive.

## b. L'attention portée au patrimoine arboré et à la gestion des espaces verts

Saint-André est une ville verte qui a su sauvegarder ses espaces naturels et paysagers remarquables. Tous les aménagements futurs se doivent de maintenir ce patrimoine naturel. Mais il est également nécessaire de remettre les arbres et les aménagements paysagers sur les

espaces urbains de la ville. A ce titre, tous les projets d'aménagement routiers ont été revus dans cette perspective.

C'est ainsi que le long du chemin Ratenon, 230 arbres ont été plantés.

Dans le des travaux de réaménagement de l'Avenue de Bourbon et de la partie haute de l'Avenue Ile de France, ce ne sont pas moins de 440 arbres qui seront plantés. Une attention particulière sera portée pour la place de la Mairie afin d'y installer un parking végétalisé.

Les études de végétalisation des cours d'écoles continuent avec des premières mises en œuvre en 2023.

### **c. L'aménagement de squares et la requalification des espaces de stationnement**

La Ville s'inscrit dans une politique d'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Le square de l'Hôtel de Ville a été rénové : dans bancs et des tables y ont été installés ainsi que des toiles d'ombrages. Le lieu connaît une fréquentation importante.

Un aménagement similaire a été mis en place en fin d'année sur un espace situé angle de la rue du Lycée et rue Hippolyte FOUCQUE.

Les travaux de l'espace Lacaussade ont été livrés en fin d'année. La zone a été complètement remodelée avec une restructuration des espaces de parking, une refonte des systèmes d'assainissement pluvial, des espaces de jeux et de détente agréables.

Les travaux de requalification des voies et des espaces verts de la Cité artisanale ont également démarré.

### **d. Les jardins familiaux et partagés**

La Ville s'est engagée dans le volet social à revaloriser les activités agricoles auprès des habitants et à permettre la découverte de l'agriculture, la sensibilisation à l'environnement, aux modes de consommation locale et de saison, au goût. C'est ainsi qu'elle soutient et accompagne toutes les initiatives sur la mise en place des jardins alimentaires. L'Association Kafet Familial a bénéficié d'une parcelle communale pour la création de son jardin partagé sur Fayard. L'Association Allons Pren' Dioré en Main accompagne les écoles de la Ville dans le verdissement et les jardins potagers.

Ainsi, le 7 octobre 2022, l'école élémentaire les Flamboyants à la Cressonnière a présenté son jardin potager aux élus de la municipalité, aux parents et à la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) en présence de l'Inspection du 1er degré de Saint-André. Ce projet a démarré avec les enseignants de l'établissement en 2021. Tous les vendredis, les élèves accompagnés de leurs professeurs investissent le jardin pour l'embellir et prendre soin des légumes, plantes aromatiques et médicinales qu'ils ont plantés.



### **e. L'action de la brigade environnement**

La patrouille environnement mise en place en 2021 réalise un travail non-négligeable afin de lutter contre les dépôts sauvages et l'insalubrité sur la voie publique.

# Le développement de modes de consommation et de production responsables

## a. Les marchés solidaires et équitables

La Commune de Saint-André a affiché sa volonté de répondre aux attentes de la population qui sollicitait un marché de proximité dans leur quartier. En Juillet 2022, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs Partage et Solidarité, la Ville a entrepris d'expérimenter des marchés équitables et éco solidaires dans les quartiers de Cressonnière, Ravine Creuse, Fayard, Cambuston et Colosse. Ces marchés répondent pleinement aux objectifs de la charte agricole en termes d'écoulement, de sensibilisation de la population sur l'alimentation saine, d'échanges entre les agriculteurs et la société civile, le lien population/agriculteur.

Fort du succès rencontré auprès de la population, les marchés sont reconduits dans ces quartiers et devraient couvrir l'ensemble des écarts de la Ville.

## b. La promotion de modes d'alimentation et de consommation responsables

La Ville de Saint-André a présenté dans le cadre de l'appel à projet Volet 1 Pat émergent son plan alimentaire territorial qui a pour objectif de développer une justice sociale : offrir à tout l'accès à une alimentation diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité et produite dans des conditions durables.

Le PAT devra être en capacité :

- de mettre en application la loi de la transition énergétique qui oblige la Commune de valoriser ses bio déchets d'ici 2025 et d'apporter des solutions au plus vite aux structures produisant plus de 10 tonnes de bio déchets par an.
- de réduire le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025
- de développer la cohésion sociale entre tous les partenaires du territoire y compris les habitants et intergénérationnel.

## c. Les démarches de transition

L'ouverture du Parc du Colosse et l'installation des restaurateurs ont mis en évidence une problématique spécifique concernant les déchets alimentaires sur le site. Dans le cadre d'une politique de traitement à la source, la Ville a mis en place un dispositif de récupération de ces déchets alimentaires sur place en vue de leur traitement avec production d'un compost.

# La cohésion sociale et solidaire entre les générations

Depuis 2022, une nouvelle dynamique sur la base d'un écosystème d'acteurs de proximité composé de citoyens, d'associations et de partenaires tend à organiser le territoire sur la base de l'amélioration du cadre de vie des habitants de quartier.

Qu'il s'agisse des questions de prévention et de la tranquillité publique, l'objectif est de permettre aux habitants de se reconnecter avec leur territoire et leur entourage dans le but de poser collectivement des solutions qui améliorent la vie quotidienne de tous. Cela se structurera par la mise en place d'instances citoyennes consultatives et participatives

## a) La prévention comme mode d'action

Pour lutter contre la délinquance, les nuisances et créer des conditions de vie apaisées, une cellule de veille à été instaurée afin de garantir un environnement social et culturel de qualité pour pacifier durablement les relations entre les habitants dans la ville.

Un partenariat solide s'est mis en place entre les services municipaux, la police nationale, la police municipale, la justice, la préfecture, l'éducation nationale et les bailleurs sociaux.

À noter que si la délinquance a reculé, le sentiment d'insécurité, en revanche, a progressé et que la collectivité prévoit d'accentuer la présence sur le terrain des agents de médiation et de renforcer la qualité de la relation avec les habitants. Cela passe par un effort de pédagogie et par le dialogue : la Ville s'engage par conséquent à répondre systématiquement à toutes les demandes relatives à la tranquillité publique.

La gestion urbaine de proximité, l'accès aux activités associatives et aux services publics font partie des orientations du projet de territoire en cours de définition par la Ville et ses partenaires.

## b) Des services publics évolutifs

Les liens tissés entre les services municipaux et les administrés permettent de proposer de nouveaux services publics de proximité dont l'action est adaptée aux usages. La dématérialisation des demandes d'aides administratives et sociales a induit la transformation de nos organisations et la diminution des moyens papiers telles que les copies ou CERFA.

Dans la continuité du renforcement de l'action de proximité, la collectivité a redéfini ces modes d'intervention en décentralisant les services ce qui permet de limiter les déplacements des habitants pour la réalisation de leurs démarches.

Pour favoriser l'appropriation des lieux publics par les habitants et sur la base du développement social local, les services travaillent à rendre plus accessibles les espaces de

proximité et la pratique d'activités socioculturelles. Ainsi des maisons pour tous sont en cours de mis en place. La réduction des déplacements des habitants des quartiers font partie des mesures prises par la commune pour que l'espace public soit mieux partagé.

L'aménagement des lieux de plantations solidaires s'inscrit dans la même logique que la mise en place de marché équitable celle de développer des circuits courts de vente et trouver le moyen de permettre aux habitants de renouer avec la terre et d'organiser leurs productions de fruits et de légumes bio.

Le développement économique local par le biais de la définition d'une stratégie d'attractivité économique ouvre des opportunités professionnelles aux Saint-Andréens dans le cadre des clauses d'insertion, du PLIE ou des partenaires publics privés à organiser autour des recrutements avec les entreprises mais également les organismes en charge de l'emploi.

La cohésion sociale renforcée par le dispositif politique de la ville permet de flécher des moyens supplémentaires aux actions de la ville. Dans une logique de rééquilibrage de l'action publique des moyens de redynamisation seront actionnés pour les quartiers hors zone prioritaire permettant une équité d'intervention sur l'ensemble du territoire

# L'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels

## a. Les démarches pour un accès au logement pour tous

Le logement représente une part importante dans les émissions des gaz à effet de serre. Une mobilisation est donc nécessaire en vue de requalifier le parc existant. Le parc privé présente des signes de fragilité, liés à :

- Son ancienneté, avec une part importante de logements construits avant toute réglementation thermique et, en partie, occupés par des ménages aux revenus modestes ;
- Des situations ponctuelles de dégradation importante ou d'habitat indigne

Le parc social montre, lui aussi, des signes de dégradation, du fait de son ancienneté. Le but est d'accompagner les bailleurs sociaux à la requalification du parc social pour le rendre conforme aux exigences thermiques.

- Récapitulatif des réhabilitations :

PROGRAMMATION	BAILLEURS	OPERATIONS	NB LOGTS
2022	SHLMR	VICTORIA	212
2022	SHLMR	CENTRE-VILLE	97
2022	SIDR	CYPRES	101
2023	SIDR	SALANGANES	143
2023	SIDR	DOCTEUR LAMARQUE	165
<b>TOTAL</b>			<b>718</b>

- Récapitulatif des démolitions :

PROGRAMMATION	BAILLEURS	OPERATIONS	NB LOGTS
2022	SHLMR	VICTORIA	6
2022		CENTRE-COMMERCIAL	19
<b>TOTAL</b>			<b>25</b>

L'objectif de la commune est de poursuivre la résorption de l'habitat insalubre et indigne.

## **b. La pratique sportive à tous les niveaux**

**D**ans le cadre de sa politique sportive en direction du développement durable, la commune de Saint-André, par sa Direction des Sport, a engagé depuis un certain temps, une réflexion et une réforme de la gestion des équipements sportifs. Les objectifs visés étant :

- de réduire les pénibilités du travail en améliorant les conditions de travail,
- d'améliorer la gestion du site en le rendant moins énergivore et durable,
- de répondre aux sollicitations des associations sportives dans le cadre d'un partenariat gagnant/gagnant et en partageant la responsabilité.

**L**a première étape, de ce processus, a été d'automatiser la gestion et l'accès des gymnases de la collectivité. Cela a pour effet,

- de supprimer les heures de présence des agents les soirs, jours fériés et weekends sur ces sites,
- De réorienter ces agents vers leurs missions de service public (entretien, maintenance, accueil...) ou vers d'autres services,
- De permettre aux clubs de pouvoir rallonger et/ou multiplier leurs créneaux d'entraînement sans impacter l'emploi du temps des agents.

**L**a deuxième étape de ce processus, est de remplacer progressivement toutes les lampes d'éclairage sportif à fortes consommations d'énergie, par des lampes LED à basse consommation. Dans le cadre des réhabilitations ou créations de nouveaux équipements sportifs, il est systématiquement inclus une démarche responsable, environnementale, durable et d'insertion dans le programme des marchés publics que nous engageons :

- Eclairage LED
- Eclairage par niveau (entraînement, compétition)
- Détecteur de mouvement pour l'éclairage intérieur
- Détecteur infra-rouge pour l'eau et boutons pressions
- Chauffe-eau solaire
- Arrosage automatique
- Création de zone d'ombrage végétalisée

**P**ar ailleurs, plusieurs sites sont déjà équipés ou vont être équipés en éclairage LED :

- Terrain de football de la Rivière du Mât les Bas
- Stade de football de la Cressonnière
- Piste de BMX
- Complexe sportif de Mille Roches
- Gymnase de Mille Roches
- Stade de Bras des Chevrettes
- Stade de football de Fayard

**L**a piscine Michel Debré, qui reste le plus gros poste de dépenses en matière de ressources, doit faire l'objet d'une réhabilitation complète cette année, avec en particulier :

- La machinerie sera entièrement modernisée avec une gestion de la qualité de l'eau automatisée
- L'eau sera traitée par électrolyse et le sel
- Les pompes à chaleur seront alimentées en énergie solaire
- Gestion autonome de l'accès

**L**a collectivité a également fait le choix sur le programme de réhabilitation du complexe de Mille Roches, de remplacer la pelouse engazonnée du terrain de foot par une pelouse en gazon

synthétique. Toujours dans cette démarche responsable et durable, la commune a aussi créé un stade de football dans le quartier de Fayard avec une pelouse en synthétique. Ce choix comprend de nombreux avantages :

- Plus de tonte
- Plus de traçage
- Plus d'arrosage
- Plus de traitement de la pelouse
- Pas de fermeture en cas d'intempérie
- Taux d'utilisation multiplié par 2
- Réduction du coût de fonctionnement
- Besoin limité d'agent sur site

Concernant le remplissage du gazon synthétique, la collectivité a opté pour un procédé innovant qu'est les noyaux d'olives concassés. En effet, les billes en caoutchouc qui étaient utilisées jusqu'alors, posent problème en matière environnementale et la France a décidé d'interdire son utilisation pour les terrains de sports dès 2026. C'est le premier terrain en gazon synthétique de l'île à être rempli de ce procédé respectant les critères environnementaux.

**L**a troisième étape, consistera à remplacer l'éclairage existant des stades de football, comme le stade d'honneur Baby Larivière, par un système à faible consommation et à différents niveaux d'éclairage et l'installation de commande à poussoir afin de rendre ces sites autonomes, moins consommatrice d'énergie et de répondre aux mêmes objectifs visés ci-dessus.

**E**nfin, avec l'appel à projet qu'a lancé la collectivité et au regard des obligations de la loi sur la Transition écologique et énergétique, la Direction des Sports a pour ambition de réduire considérablement la performance énergétique de ses équipements en ayant recours aux photovoltaïques. Les toitures à grande envergure et/ou les espaces de parkings de certains sites sportifs doivent être exploitées et rentabilisées pour atteindre nos objectifs :

- Le boulodrome du Colosse
- Les parkings du parc du Colosse
- La toiture de la tribune du stade Baby Larivière
- Les toitures des gymnases (Michel Debré, Paris Kischenin, Jean Louis Jaffard, Nicol Ledormeur

**A**u niveau des ressources humaines, nous continuons notre réflexion sur l'amélioration des conditions de travail des agents, en adoptant un management participatif et collaboratif avec pour objectif, le bien-être de l'agent et en intervenants sur :

- La mise en place d'une charte de bonne conduite
- La programmation de temps d'échange avec les agents
- Le renouvellement fréquent des matériels de travail
- La distribution et le renouvellement des EPI tous les ans
- Les repas de départ à la retraite, de fin d'année
- La spécificité des missions (tonte, nettoyage locaux, accueil...)
- L'organisation de formation en intra

**A**utre projet porté par la Direction des Sports, et qu'elle souhaite mettre en place cette année 2023, c'est le sport au sein de la collectivité.

# Commune de Saint-André

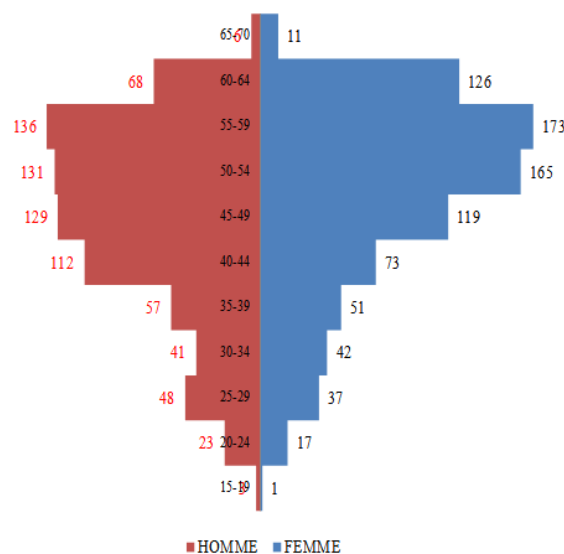


## Le sport au sein de la collectivité: quels enjeux ?



### Pyramide des ages

	FEMME	HOMME
15-19	1	3
20-24	17	23
25-29	37	48
30-34	42	41
35-39	51	57
40-44	73	112
45-49	119	129
50-54	165	131
55-59	173	136
60-64	126	68
65-70	11	6
<b>TOTAL</b>	<b>815</b>	<b>754</b>
	<b>1569</b>	



« Un esprit sain dans un corps sain. » Salariés comme dirigeants semblent s’accorder pour dire que le sport en milieu professionnel comporte de multiples avantages.

Bienfaits sur la santé physique et mentale, renforcement de la cohésion du groupe ou encore moyen de rétention des talents, cette pratique se place comme un second souffle pour l’entreprise.

Lorsqu’on parle de sport au travail, le premier bénéfice mental de cette pratique auquel on pense repose sans doute sur la gestion du stress. Pratiquer une activité physique, en entreprise comme dans sa vie personnelle, permet d’évacuer toutes tensions inutiles. Pendant l’effort, le cerveau



libère des hormones dites « apaisantes », ce qui permet à l'individu en question de mieux gérer la pression ainsi que son niveau de stress.

Au-delà de la santé mentale, le sport présente également des avantages sur le plan physique. Pratiquer une activité régulière permet l'élimination de toxines mais pas seulement. Prévention des maladies cardio-vasculaires, amélioration du sommeil et de l'état des os, réduction du risque de diabète, de dépression, d'hypertension, de cardiopathies coronariennes, d'accident vasculaire cérébral ainsi que de cancers du sein et du colon...

Véritable tendance dans l'univers professionnel, le sport comporte de nombreux avantages pour les salariés comme pour l'entreprise. Booster de motivation, l'activité physique et sportive, qui permet l'oxygénation du cerveau, maximise les capacités intellectuelles. Un salarié pratiquant au moins 30 minutes par jour gagnerait en moyenne 12 % de productivité par rapport aux autres employés, si l'on en croit une étude menée par Santé Canada. Autre avantage : le fait qu'un salarié exerce une activité sportive régulière revient, pour l'entreprise, à réaliser une économie de 7 à 9 % sur les frais de santé annuels de ce dernier. Et pour cause, les troubles induits par la sédentarité ou la pénibilité du travail, comme le port de charges lourdes effectué au sein de certains secteurs, accentuent les maladies professionnelles physiques comme psychologiques. En plus de réduire les risques d'arrêts maladie et d'absentéisme, les sportifs gagneraient trois années d'espérance de vie.